



E-GOUVERNANCE AU MALI 2025

PERSPECTIVES ET DÉFIS

Table des matières

Résumé	3
Régulateurs	3
Réglementations	6
Stratégies	7
Identification et biométrie	8
e-Taxes	9
Les TIC dans l'éducation	10
Les TIC dans le secteur de la sante	11
e-Justice	12
Government Service Bus	12
G2B	12
Défis et Perspectives	14
Opportunités de Partage des Savoirs	14



Résumé

Le Mali évolue dans un contexte particulièrement contraint, marqué par des ressources limitées et des capacités institutionnelles inégales. Les principaux indicateurs liés à l'environnement numérique — notamment l'accès à l'électricité, le taux de pénétration d'Internet et l'usage des smartphones — restent en deçà des moyennes régionales. Cette situation freine l'adoption de solutions innovantes et limite le déploiement à grande échelle des technologies de l'information.

Malgré ces défis structurels, la numérisation continue d'être considérée comme un axe stratégique du développement national. La dernière stratégie en date, Mali Numérique 2020, a permis de structurer les premières étapes de cette transition. Toutefois, l'absence d'un cadre stratégique actualisé entrave une approche coordonnée et multisectorielle, nécessaire à la consolidation des acquis et à l'adaptation aux nouveaux enjeux.

Dans cette dynamique, le rôle des partenaires internationaux est essentiel. Des acteurs tels que les Nations Unies, la Banque mondiale, l'UNICEF, l'UNESCO, ainsi que certains États partenaires comme les États-Unis ou le Canada, soutiennent activement les efforts du Mali, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, où les besoins sont importants et les potentialités de transformation par le numérique considérables.

Par ailleurs, les services numériques à destination des citoyens demeurent moins nombreux et moins

développés que ceux destinés à la gestion interne des administrations. L'interopérabilité entre les systèmes existants reste limitée, du fait notamment de l'absence de cadre normatif clair en matière de standards d'e-gouvernance et de mécanismes de coordination entre institutions.

Malgré ces limites, plusieurs initiatives réussies témoignent du potentiel de la transformation numérique au sein de l'administration publique malienne. Ces expériences positives offrent des pistes concrètes pour renforcer l'efficacité des services publics et jeter les bases d'une gouvernance plus ouverte, accessible et réactive

Régulateurs

Système

L'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC)¹ est l'organisme public chargé de conduire le développement de l'e-government au Mali. Créée par la loi n°05-002², elle joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie numérique nationale.

Elle coordonne notamment les actions en matière de TIC, conçoit et maintient les infrastructures numériques des services publics, élabore des programmes de formation à destination du secteur public, et gère le nom de domaine national (.ml). L'agence œuvre également à l'élargissement de l'accès aux technologies numériques au sein de la population et développe des partenariats à l'échelle régionale, continentale et internationale.



Source: prepared by the HSE Center for African Studies based on data the World Bank and ITU.

¹ <https://agetec.gouv.ml/agetec/>

² <https://amrtp.ml/download/loi-n05-002-du-10-janvier-2005-portant-creation-de-lagence-des-technologies-de-linformation-et-de-la-communication/?wpdmdl=4049&refre sh=67f4322be8d331744056875>

E-Gouvernement au Mali

2011



Création de l'Agence malienne de régulation des télécommunications/TIC et des postes

2015



Lancement de la stratégie de développement de l'e-Gouvernement « Mali Numérique 2020 » (2015–2020). Une nouvelle stratégie pour 2023–2027 est en cours d'élaboration



Création de la Société Malienne de Transmission et de Diffusion (SMTD) qui gère la diffusion télévisée nationale, le réseau de fibre optique et un centre de données pour le gouvernement du Mali



Le Ministère de la Santé et du Développement social a testé un système de télédermatologie avec 88 centres de santé pour diagnostiquer et traiter les maladies de peau

2017



Lancement du Système intégré de gestion des impôts et des taxes assimilées (SIGTAS), un système intégré pour la gestion fiscale

2019



Lancement du Portail du commerce en ligne du Mali par le Ministère du Commerce et de la Concurrence (DGCC), le Ministère de la Promotion des Investissements et du Secteur Privé (CTRCA), et le Ministère de l'Industrie et du Commerce

2023



Forum sur la sécurité numérique de Bamako organisé dans le but de promouvoir des espaces numériques sûrs



Début de la numérisation de dizaines de milliers de manuscrits de Tombouctou en partenariat avec Google

2013



Lancement de l'OpenClinic GA, un système de gestion de l'information hospitalière qui enregistre les données administratives, financières, d'imagerie, pharmaceutiques et autres au niveau clinique

2016



Début du déploiement du Système d'information sanitaire de district 2 (DHIS-2). En 2019, le Ministère de la Santé et du Développement social (MSDS) avait déployé le DHIS-2 dans 98 % des centres de santé communautaires



Création du Service de Certification et de Signature Électronique, chargé de promouvoir et de gérer la certification et les signatures électroniques

2018



Lancement d'un système d'information électorale basé sur SMS. Les citoyens peuvent envoyer leur ancien numéro d'inscription via un code court (contre une petite somme) pour recevoir leurs nouvelles informations et connaître leur centre de vote

2020



Le ministère de l'Éducation a convoqué un comité d'experts techniques pour développer des leçons diffusées par l'Office de Radio et Télévision du Mali (ORTM), le diffuseur national du pays

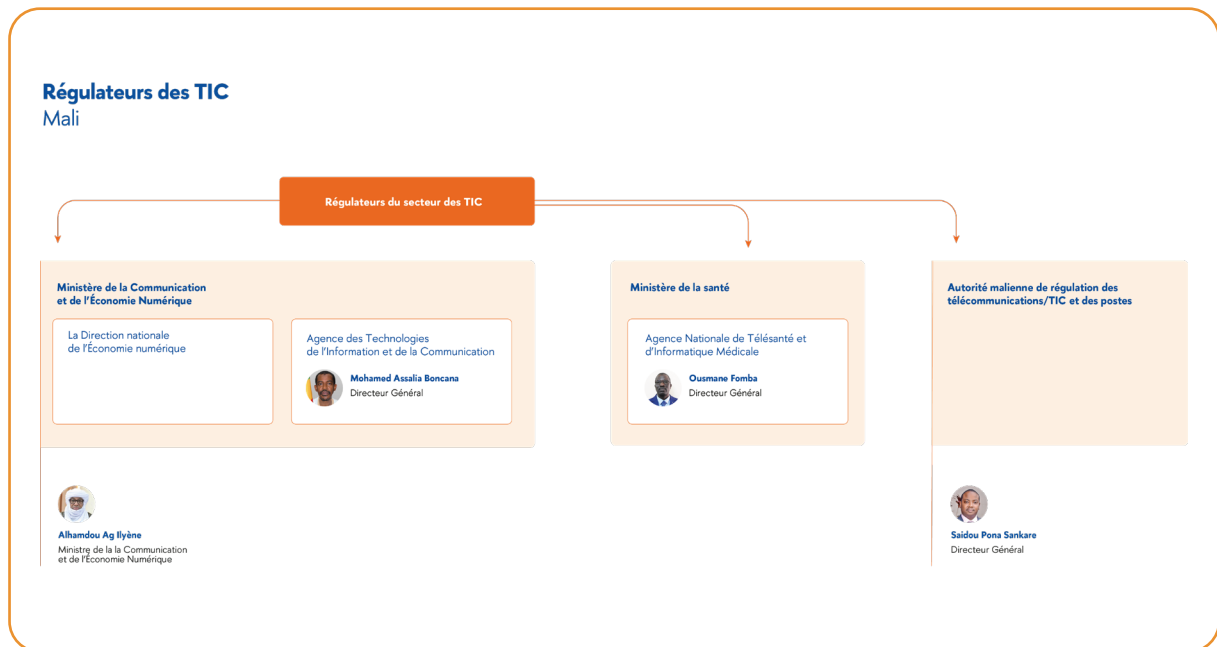


Dans le cadre de ses missions, **l'AGETIC** supervise les systèmes numériques intergouvernementaux accessibles via le Portail Numérique de l'Administration publique³. On observe toutefois que les services destinés à la gestion interne y sont plus nombreux et plus aboutis que les applications orientées vers les citoyens. Par ailleurs, elle est en charge du site des services publics, **Démarches Administratives**⁴, qui reste à ce stade inaccessible.

La stratégie **Mali Numérique 2020**, élaborée en 2015 par le **Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique (MCEN)**, prévoyait la mise en place d'un dispositif institutionnel de pilotage du programme d'e-gouvernement, dont l'organe central devait être un Comité interministériel de l'e-gouvernement, présidé par le Premier ministre. Cependant, ces instances n'ont, à ce jour, pas été pleinement mises en place, et aucune stratégie actualisée de numérisation de l'administration publique n'est actuellement en vigueur.

En revanche, le décret n°2017-0872⁵ a institué un **Comité de pilotage pour la mise en place du Point d'Échange Internet**. Celui-ci est chargé de prendre les décisions stratégiques, de valider les étapes clés du projet et de superviser son avancement technique et financier. Le comité, présidé par le ministre en charge des TIC ou son représentant, regroupe notamment **l'Autorité malienne de régulation des télécommunications/TIC et postes (AMRTP)**, **l'AGETIC**, les opérateurs de téléphonie, les fournisseurs d'accès à Internet ainsi que d'autres acteurs publics et privés.

D'autres structures publiques interviennent également à différents niveaux. La **Direction nationale de l'Économie numérique (DNEN)**, créée par la loi n°2017-061⁶, est notamment responsable de la transformation numérique dans le secteur économique. Par ailleurs, certaines institutions sont en charge de la digitalisation de secteurs spécifiques particulièrement avancés en matière d'e-gouvernance au Mali, tels que la santé, avec



3 <https://administration.gouv.ml/>

4 <https://demarchesadministratives.gouv.ml/>

5 <https://amrtp.ml/download/decret-n2017-0872-p-rm-du-24-octobre-2017-portant-creation-organisation-et-modalites-de-fonctionnement-du-comite-de-mise-en-place-du-point-dechange-internet-au-mali/>

6 <https://amrtp.ml/download/loi-n2017-061du-18-decembre-2017-portant-creation-de-la-direction-nationale-de-leconomie-numerique/?wpdmdl=4064&refresh=67f45004793c61744064516>

l'Agence nationale de télésanté et d'informatique médicale (ANTIM), ou les finances publiques, via la Cellule d'appui à l'informatisation des services fiscaux et financiers (CAISFF).

Indépendants

Selon l'ordonnance n°2011-024/P-RM⁷, l'Autorité malienne de régulation des télécommunications/TIC et postes (AMRTP) est une autorité administrative indépendante, dotée de la personnalité juridique ainsi que de l'autonomie financière. Bien qu'elle soit placée sous la tutelle du ministère chargé du secteur pour certains aspects administratifs et institutionnels, elle dispose d'une réelle autonomie dans ses décisions.

L'AMRTP est chargée de réguler les secteurs des télécommunications, des TIC et de la poste. Elle veille au respect de la concurrence, attribue les licences, gère les ressources telles que les fréquences radioélectriques et la numérotation, et s'assure du respect des obligations des opérateurs. Elle participe aussi à la protection des usagers, au développement du service universel et à la veille technologique. Enfin, elle entretient une coopération active avec les instances nationales et internationales et publie chaque année un rapport détaillé sur ses activités, garantissant ainsi une régulation transparente et rigoureuse du secteur numérique au Mali.

Réglementations

Loi sur la cybersécurité

Loi n°2019-056 portant répression de la cybercriminalité⁸.

Adoptée dans le cadre de l'harmonisation régionale, la Loi n°2019-056 du 5 décembre 2019 transpose la Directive C/DIR/1/08/11⁹ du 19 août 2011 relative à la lutte contre la cybercriminalité dans l'espace CEDEAO. Elle encadre la répression des infractions liées à l'usage des technologies de l'information et de la communication au Mali. Le texte définit

notamment les atteintes à l'intégrité des systèmes et des données, la fraude informatique, la pornographie infantile en ligne, ainsi que l'utilisation de logiciels malveillants à distance. Il prévoit également les procédures de perquisition et de saisie informatiques, la collecte en temps réel des données de trafic, et l'interception de contenus numériques. Enfin, la loi précise les responsabilités pénales, les sanctions applicables et les peines complémentaires.

Loi sur la protection des données personnelles

Loi n°2013-015 portant la protection des données à caractère personnel en République du Mali¹⁰.

La Loi n°2013-015 encadre le traitement des données à caractère personnel au Mali afin d'en garantir un usage conforme aux droits et libertés des individus. Elle s'applique à toute personne, physique ou morale, publique ou privée, opérant sur le territoire national. Elle reconnaît aux citoyens des droits spécifiques, tels que l'accès, la rectification, l'opposition ou l'effacement des données, et interdit les décisions automatisées à effet juridique reposant uniquement sur le profilage. Les responsables de traitement sont tenus de garantir la sécurité, la confidentialité et la licéité des opérations menées, et doivent, sauf exception, déclarer leurs traitements auprès de l'Autorité de protection des données personnelles (APDP). Celle-ci est chargée de veiller à l'application de la loi, d'informer les usagers, de contrôler les acteurs concernés, et peut prononcer des sanctions en cas de manquements.

Ce cadre légal est complété par une série de délibérations¹¹ de l'APDP précisant les modalités d'application de la loi. La délibération n°2020-034 établit un référentiel de sécurité et de confidentialité applicable au traitement des données personnelles. La délibération n°2020-118 instaure la fonction de correspondant à la protection des données (CPD)

7 <https://sgg-mali.ml/JO/2011/mali-jo-2011-46.pdf>

8 <https://amrtp.ml/download/loi-n2019-056-du-05-decembre-2019-portant-repression-de-la-cybercriminalite/?wpdmdl=4068&refresh=67f4f879411791744107641>

9 https://unetelci.org/wp-content/uploads/2019/pdf/DIRECTIVE%20C_DIR_1_08_11%20Portant%20lutte%20contre%20la%20cybercriminalite%20dans%20l'espace%20de%20la%20CEDEAO.pdf

10 <https://cyrilla.org/fr/entity/nh5ellvo4ke>

11 <https://apdp.ml/documents/normes/>

auprès de certains responsables de traitement. La délibération n°2021-081 définit les conditions dans lesquelles les personnes physiques, les organismes publics et privés peuvent mettre en œuvre des traitements de données. Enfin, la délibération n°2023-0317 encadre spécifiquement les traitements réalisés dans le cadre de dispositifs d'alertes professionnelles.

Standards d'E-Gouvernance

Au Mali, des textes législatifs précisent les attributions de certains organismes publics, toutefois aucun cadre juridique ne régit spécifiquement les standards d'e-gouvernance.

Cadre d'Interopérabilité de l'E-Gouvernance

À ce jour, aucun dispositif législatif formel n'a été mis en place au Mali pour encadrer le cadre d'interopérabilité de l'e-gouvernance.

Loi sur la Signature Électronique

Loi n°2016-012 relative aux transactions, échanges et services électroniques¹².

Selon le Titre VII, Chapitre I, Section 2 de la loi, la signature électronique est juridiquement reconnue au Mali lorsqu'elle permet d'authentifier l'identité du signataire et d'exprimer son consentement au contenu de l'acte, sous réserve d'un niveau de fiabilité suffisant. Lorsqu'elle répond à certains critères techniques — notamment l'utilisation d'un certificat qualifié et d'un dispositif sécurisé de création — elle est assimilée à une signature manuscrite. La loi précise également qu'aucune signature électronique ne peut être écartée pour des raisons de forme, même si elle ne repose pas sur un certificat qualifié. Par ailleurs, des exigences spécifiques encadrent les dispositifs de création et de

vérification afin de garantir l'intégrité, la sécurité et la traçabilité des signatures électroniques. Le développement de cette technologie relève de la responsabilité du Service de Certification et de Signature électronique, institué par le décret n°2019-037¹³.

Réglementation sur l'Intelligence Artificielle

Ordonnance n°2023-022/PT-RM portant création du Centre d'intelligence artificielle et de robotique du Mali¹⁴.

Malgré l'absence de loi spécifique encadrant l'utilisation de l'intelligence artificielle, le Mali dispose du Centre d'Intelligence artificielle et de Robotique, une structure publique placée sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche scientifique. Doté d'une direction nommée en Conseil des ministres, ce centre est dédié à la recherche, à la formation et à l'innovation dans les domaines mentionnés. Il mène des projets scientifiques, développe des partenariats nationaux et internationaux, soutient un écosystème technologique local, et conçoit des solutions concrètes aux défis sociétaux et environnementaux. Il œuvre également pour une plus grande inclusion des femmes dans ces secteurs stratégiques.

Stratégies

Actuellement, le Mali ne dispose pas d'une stratégie nationale actualisée en matière de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de numérisation de la gestion publique. La dernière stratégie adoptée dans ce domaine demeure Mali Numérique 2020, élaborée en 2015 par le Ministère de l'Économie numérique, de l'Information et de la Communication (MENIC)

12 <https://certification.gouv.ml/wp-content/uploads/2021/07/Loi-n%C2%B02016-012-relative-aux-transactions-e%CC%81changes-et-services-e%CC%81le%CC%81ctroniques.pdf>

13 https://certification.gouv.ml/wp-content/uploads/2021/07/Decret_No.2019-0037_Orga_fonct_SCSE.pdf

14 <https://sgg-mali.ml/JO/2023/mali-jo-2023-20-2.pdf>

Actuellement, le Mali ne dispose pas d'une stratégie nationale actualisée en matière de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de numérisation de la gestion publique. La dernière stratégie adoptée dans ce domaine demeure Mali Numérique 2020, élaborée en 2015 par le Ministère de l'Économie numérique, de l'Information et de la Communication (MENIC).

La stratégie Mali Numérique 2020 vise à faire du numérique un vecteur de transformation économique et sociale, en intégrant pleinement les technologies de l'information dans les activités publiques et privées. Elle ambitionne notamment d'accroître la valeur ajoutée générée par l'information, facteur clé de productivité et de compétitivité.

Un axe essentiel de cette stratégie concerne l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique. Dans un contexte de dépenses publiques importantes, le développement de l'e-gouvernement apparaît comme un levier pour rationaliser les coûts et moderniser les services. L'introduction de procédures automatisées et dématérialisées permet une gestion plus fluide, transparente et accessible des services publics. Elle répond aussi à un impératif de lutte contre la corruption, en réduisant les interactions directes entre citoyens et agents de l'État. La télédéclaration fiscale, par exemple, permettrait une collecte plus efficace des recettes tout en facilitant les démarches pour les entreprises. De même, la numérisation des procédures foncières — obtention de permis, titres ou autorisations — représente un pas important vers une administration plus réactive et équitable.

Les objectifs fixés traduisent cette volonté de transformation: connecter 80 % des structures publiques d'ici 2020 (contre 56 % en 2015), mettre en ligne 50 services publics, et faire progresser l'indice des Nations unies sur l'e-gouvernement de 0,16 à 0,3. Aucun rapport public n'est disponible concernant les résultats de la mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2020. Toutefois, à l'échelle de l'année 2025, on peut estimer que les objectifs ont été atteints.

Malgré l'absence d'une stratégie nationale actualisée, le gouvernement malien a lancé¹⁵, le 25 mars 2025, le programme «Mali Digital Accélérateur», une initiative destinée à stimuler l'écosystème technologique national. Ce programme ambitionne d'accompagner les start-up maliennes à travers un appui personnalisé, des financements stratégiques et un accès facilité aux marchés. Il vise à faire émerger des champions du numérique «Made in Mali» et à positionner le pays comme un acteur régional du digital.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté des autorités de faire du numérique un levier de croissance économique, de modernisation de l'administration et de création d'emplois. Le programme entend répondre aux principaux obstacles rencontrés par les acteurs du secteur, notamment le manque de financement, l'absence de mentorat structuré et les difficultés d'accès aux infrastructures technologiques.

Cependant, malgré la cérémonie de lancement, la mise en œuvre effective du programme n'a pas encore commencé, et aucun document officiel détaillant ses modalités n'est, à ce jour, disponible publiquement.

Identification et biométrie

La Carte nationale d'identité biométrique sécurisée a été instituée et encadrée par le décret n°2022-0639/PT-RM¹⁶, conformément aux normes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle remplace la carte d'identité nationale, la carte consulaire ainsi que la carte du Numéro d'Identification Nationale (NINA).

Placée sous la responsabilité du ministre chargé de la Sécurité, cette carte vise à renforcer la fiabilité de l'identification des citoyens maliens à travers un système de gestion moderne et centralisé. Elle contient notamment le numéro NINA, la signature électronique du ministre compétent, ainsi que diverses autres données personnelles et biométriques.

15 <https://pouvoirsafrique.com/article/2354/bstrategie-digital-comment-le-mali-veut-dynamiser-son-ecosysteme-numeriqueb>

16 <https://citizenshiprightsafrika.org/wp-content/uploads/2023/02/Mali-Decret-no2022-0639-PT-RM-du-03-novembre-2022-Carte-nationale-didentite-biometrique-jo-2022-35.pdf>



En février 2024, le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a annoncé¹⁷ la reprise du contrôle du système informatique de gestion des données du recensement administratif à vocation d'État civil et le lancement de MALI KURA BIOMÉTRIE, nouvelle plateforme nationale de gestion des données du recensement administratif. Entièrement développée par des experts maliens, cette plateforme vise à renforcer la sécurité des données, améliorer la fiabilité des documents administratifs et assurer une pleine souveraineté dans la gestion des systèmes d'identification. Cependant, la plateforme n'est, à ce jour, pas accessible en libre consultation.

e-Taxes

Au Mali, l'autorité principale en charge de l'administration fiscale est la Direction Générale des Impôts (DGI)¹⁸, placée sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances. Cette structure se compose de 7 Cellules, de 5 Directions centrales, ainsi que de services déconcentrés, notamment la Direction des Impôts du District de Bamako (dotée de 2 CIMES et d'un Centre des impôts par commune) et de 11 Directions régionales, chacune représentant un Centre des impôts par Cercle.

Source: E-Impôt¹⁹

Source: e-quitus²⁰

17 <https://cybersecuritymag.africa/mali-reprise-de-contrôle-système-informatique-avec-lancement-de-mali-kura-biometrie>

18 <https://www.dgi.gouv.ml/>

19 <https://e-impot.dgi.gouv.ml/login?returnUrl=%2Fhome>

20 <https://equitus.finances.ml/>

La Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services Fiscaux et Financiers (CAISFF)²¹ est chargée de la numérisation des services financiers et fiscaux.

Dans une perspective de modernisation et de simplification des démarches fiscales, la DGI a mis en service²², en 2019, la plateforme E-Impôt²³, permettant le paiement en ligne des obligations fiscales. L'accès à cet espace sécurisé se fait via un identifiant ou une adresse électronique, accompagné d'un mot de passe personnel.

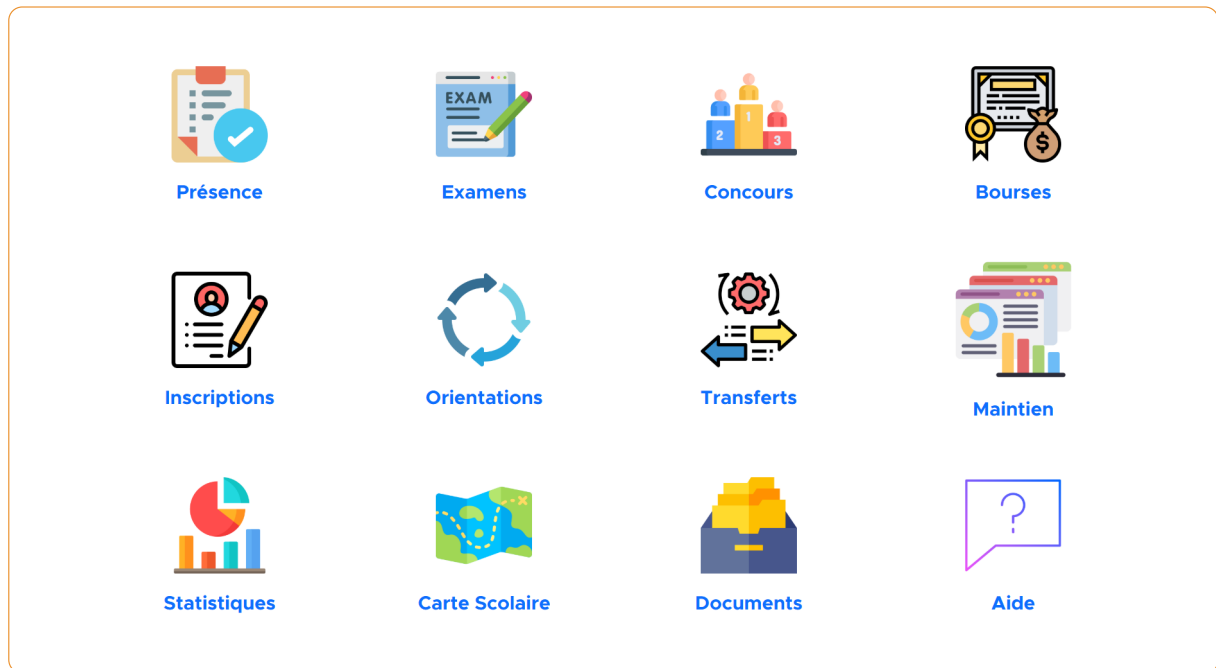
Les TIC dans l'éducation

Le Portail de l'Éducation qui a été mis en place en partenariat avec l'USAID, l'UNICEF et l'UNESCO propose un large éventail de services en ligne, mais l'accès à plusieurs d'entre eux reste limité dans la pratique.

Les principales informations sur les examens, concours et leurs résultats sont publiées sur le site du Centre national des examens et concours de l'éducation (CNECE)²⁵. Toutefois, les données personnelles des candidats y apparaissent sans protection ni chiffrement.

La pandémie de Covid-19 a accéléré le recours à l'enseignement à distance. En 2020, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a adopté une stratégie²⁶ pour assurer la continuité pédagogique durant la fermeture des établissements. Elle reposait sur la production de supports adaptés et leur diffusion via la radio, la télévision, Internet et le téléphone.

Les rapports sur les résultats de la mise en œuvre de cette stratégie ne sont pas disponibles en accès libre. Toutefois, une formation en ligne, IFADEM, a été développée pendant la pandémie par le



Source: Ministère de l'Éducation Nationale²⁴

21 <https://caisff.finances.ml/>

22 <https://www.dgi.gouv.ml/wp-content/uploads/2025/04/Communique-pour-Paiement-des-impots-par-voie-electronique-DGE-et-CIMES.pdf>

23 <https://e-impot.dgi.gouv.ml/login?returnUrl=%2Fhome>

24 <https://www.porteduc.ml/#/>

25 <https://cnece mali.com/>

26 https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/mali_strategie_covid_education_11052020.pdf

ministère de l'Éducation à travers l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation. Selon les informations disponibles sur le site dédié, cette formation, entièrement en ligne, est mise en œuvre par la Direction Nationale de l'Enseignement Normal (DNEN) et s'appuie sur des ressources d'autoformation produites dans le cadre du programme IFADEM au Mali. Le parcours comprend environ 200 heures de formation, réparties sur 25 semaines. À ce jour, 11 cours sont accessibles sur la plateforme.

Des informations sont disponibles en ligne concernant la plateforme non gouvernementale d'enseignement à distance «So Kalan: ma classe à la maison»²⁷, mise en place dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Toutefois, cette plateforme n'est actuellement pas accessible.

Les TIC dans le secteur de la santé

L'usage des technologies de l'information et de la communication dans le secteur de la santé au Mali est relativement plus développé que dans d'autres secteurs publics, bien qu'il reste encore limité en termes d'accès pour les citoyens

Les services de santé publics ne proposent pas, à ce jour, de système pleinement fonctionnel de prise de rendez-vous médicaux, que ce soit en ligne ou en présentiel. L'Hôpital du Mali affiche cette option sur son site, mais la fonctionnalité ne semble pas opérationnelle. À l'inverse, des initiatives privées comme la plateforme Doctix, développée localement et utilisée dans plusieurs pays, permettent d'accéder à des consultations médicales en ligne.

Dans un contexte de décentralisation du système de santé, où la répartition du personnel médical, de l'équipement, de l'énergie et de la connectivité reste inégale, les solutions de télémédecine apparaissent comme une alternative pertinente pour étendre l'accès aux soins dans les zones mal desservies.

Au cours des dernières décennies, le gouvernement malien, en partenariat avec des acteurs internationaux — notamment les agences des Nations Unies, ainsi que les agences américaines et canadiennes — a mis en œuvre plusieurs projets sectoriels de numérisation. Parmi eux, on peut citer le déploiement du système d'information hospitalier open source OpenClinic GA²⁸ avec l'appui d'Affaires mondiales Canada, la mise en œuvre du système DHIS2²⁹ avec le soutien de l'USAID, ou encore le projet Santé Digitale (SanDi)³⁰, mené en collaboration avec le PNUD et l'Université de Sherbrooke au Canada.

Cette dynamique s'est consolidée en 2024 avec l'adoption du Plan stratégique national de santé numérique (PSNSN) 2024–2028³¹, élaboré avec l'appui de l'OMS, de l'UNICEF, du PNUD, de la Banque mondiale et de l'USAID. Coordonné par l'Agence nationale de télésanté et d'informatique médicale (ANTIM)³², ce plan vise à intégrer les technologies numériques à tous les niveaux du système de santé. Il prévoit notamment la création d'un Environnement numérique de santé, le déploiement de la télémédecine, la modernisation des infrastructures sanitaires, ainsi que le renforcement des compétences du personnel, de l'interopérabilité des systèmes d'information et de la mobilisation des ressources.

27 <https://www.swisscontact.org/fr/nouvelles/so-kalan-ma-classe-a-la-maison-la-plateforme-de-e-learning-au-mali-1>

28 <https://sourceforge.net/projects/open-clinic/>

29 <https://dhis2.org/mali-integrated-logistics/>

30 <https://www.undp.org/fr/mali/actualites/le-projet-sante-digitale-sandi-forme-des-agents-de-la-sante-communautaire>

31 <http://www.sante.gov.ml/index.php/2014-11-10-17-29-36/documents-sante/item/9419-plan-strategique-national-de-sante-numerique-du-mali>

32 <http://41.73.116.155:8000/antim/index.php>

e-Justice

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la justice reste très limitée au Mali. Le site du ministère de la Justice³³ fournit des informations sur certaines procédures, telles que l'acquisition de la nationalité ou le changement de nom, ainsi que quelques indicateurs relatifs au fonctionnement du secteur. Toutefois, la prestation de services en ligne ou l'accès à des données ouvertes n'est pas prévu.

Cependant, en janvier 2025, le ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de la Modernisation de l'administration a annoncé³⁴ le lancement du Système intégré de gestion des dossiers judiciaires (SIG-DJ). Cette plateforme a pour objectif de simplifier l'accès des citoyens à divers services judiciaires, dont la délivrance du casier judiciaire, du certificat de nationalité et d'autres documents officiels.

Government Service Bus

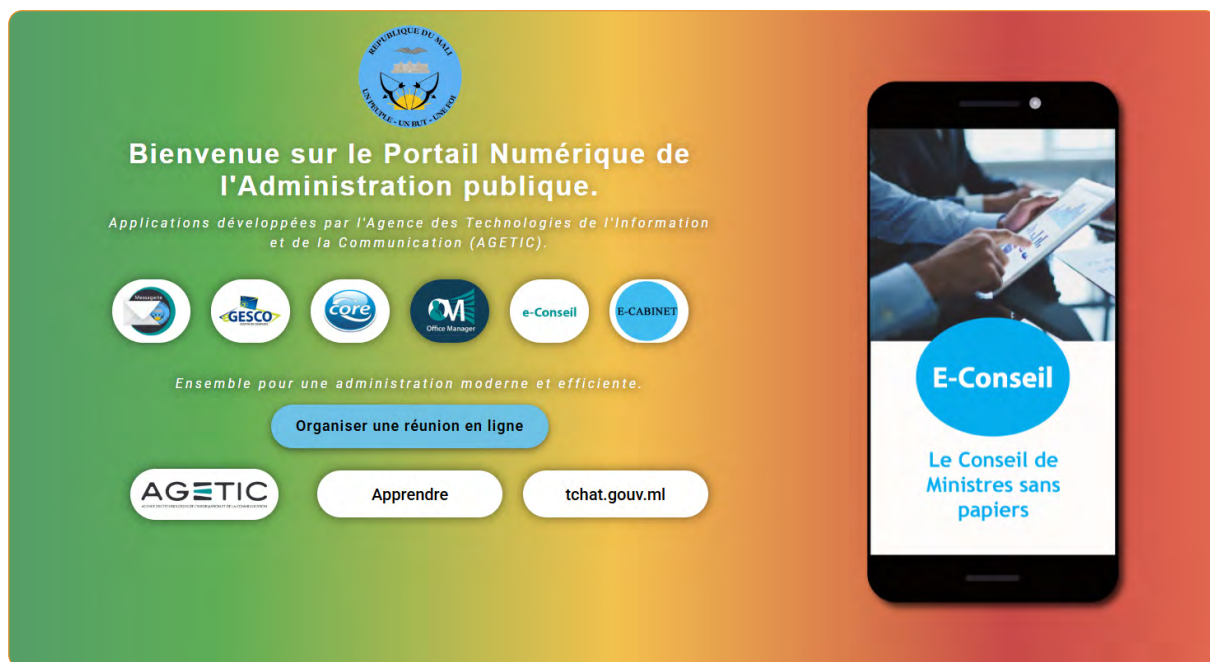
La communication interinstitutionnelle repose essentiellement sur le Portail Numérique de l'Administration publique. L'accès à l'ensemble des services disponibles nécessite une authentification préalable via un compte utilisateur.

Dans le domaine de la santé, la plateforme DHIS2³⁶ a été déployée; toutefois, les informations accessibles ne permettent pas de mesurer précisément son niveau d'adoption ni son efficacité opérationnelle.

G2B

e-Procurement

Le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP)³⁷ constitue le principal outil numérique de gestion des marchés publics au Mali. Mis en



Source: Portail Numérique de l'Administration Publique³⁵

33 <https://dnajs.gouv.ml/>

34 <https://www.wearotech.africa/fr/fils/actualites/gestion-publique/le-mali-lance-une-plateforme-numerique-pour-faciliter-l-acces-aux-services-judiciaires>

35 <https://administration.gouv.ml/>

36 <https://dhis2.org/mali-integrated-logistics/>

37 <https://caisff.finances.ml/projet/1>



Source: Guichet électronique de création d'entreprise³⁸

place par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) avec l'appui de la CAISFF, il permet un contrôle centralisé, sécurisé et efficace des procédures de passation et d'exécution des marchés. Bien qu'il renforce la transparence et la maîtrise des délais, le système ne prend pas encore en compte le budget programme, ce qui rend sa mise à niveau prioritaire pour le Ministère de l'Économie et des Finances.

Système d'Enregistrement des Entreprises et Sociétés

Dans le cadre de l'enregistrement des entreprises et des sociétés, un Guichet électronique de création d'entreprise³⁹ a été mis en place avec l'appui du Royaume des Pays-Bas et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Guichet Unique du Commerce Extérieur

Le Guichet Unique Électronique du Commerce Extérieur et du Transport (GUECET) est mentionné dans plusieurs sources, mais il n'est pas accessible en libre consultation.

Solutions d'Intelligence Artificielle en service

L'acteur principal de l'innovation en matière d'intelligence artificielle au Mali est le Centre d'Intelligence artificielle et de Robotique, une structure publique placée sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche scientifique. Outre ses activités de recherche en IA, le Centre conçoit des solutions technologiques dans divers domaines. Trois projets y sont actuellement présentés sur son site⁴⁰.

1. Le premier projet, intitulé «L'IA générative pour l'éducation au Mali», est présenté comme une initiative innovante mobilisant l'intelligence artificielle pour créer des supports pédagogiques attrayants en bamanankan (bambara), à destination des enfants maliens.
2. Le second, Yelenkoura («nouvelle lumière»), est décrit comme un dispositif électronique en forme de torche, conçu pour permettre aux personnes non voyantes de se déplacer de manière autonome, sans assistance extérieure.

38 <https://monentreprise.ml/#>

39 <https://monentreprise.ml/#>

40 <https://robotsmali.org/projets/#>

Défis



- Les taux d'accès à l'électricité, de pénétration d'Internet et des smartphones restent relativement faibles par rapport aux moyennes régionales, ce qui constitue un frein important à l'adoption de solutions innovantes.
- L'offre de services numériques orientés vers les citoyens demeure limitée, au profit de solutions principalement axées sur les échanges internes entre institutions publiques.
- L'insuffisance de données ouvertes entrave à la fois l'évaluation précise du niveau de digitalisation et le développement de solutions d'intelligence artificielle adaptées au contexte local.

Perspectives



- Élaboration d'une stratégie actualisée de transformation numérique couvrant l'ensemble des secteurs, fondée sur l'évaluation des résultats de la stratégie précédente Mali Numérique 2020.
- Mise en place d'un cadre juridique dédié aux Standards d'E-Gouvernance et au Cadre d'Interopérabilité de l'E-Gouvernance.
- Déploiement élargi de l'intelligence artificielle, notamment en vue de rendre les services publics en ligne plus accessibles et compréhensibles pour les citoyens.

- Enfin, le projet Bayelemabaga est une initiative collaborative visant à appliquer les techniques de traitement automatique du langage naturel (TALN) à la langue bambara, avec pour objectif, à terme, d'étendre cette démarche à l'ensemble des langues nationales du Mali.

Toutefois, le site du Centre ne présente pas de documentation détaillée sur les projets mentionnés, et le lien associé à Yelenkoura renvoie vers une page sans rapport avec le dispositif.

large couverture territoriale, avec des directions régionales réparties sur l'ensemble du pays et une présence dans chaque cercle administratif. Elle bénéficie également d'un appui dédié à la numérisation à travers la CAISFF, ce qui a permis des avancées notables dans la modernisation des services. Depuis 2019, les contribuables peuvent s'acquitter de leurs obligations fiscales en ligne via la plateforme E-Impôt, accessible de manière sécurisée. Par ailleurs, une autre plateforme, e-quitus, facilite la délivrance dématérialisée du quitus fiscal, contribuant ainsi à la simplification des démarches administratives.

Opportunités de Partage des Savoirs

Bonnes Pratiques Nationales

Modernisation numérique de l'administration fiscale

La Direction Générale des Impôts (DGI) au Mali se distingue par une organisation structurée et une

Digitalisation du secteur sanitaire

Le Mali a engagé plusieurs initiatives structurantes dans le domaine de la santé numérique, en collaboration avec des partenaires internationaux. Le système open source OpenClinic GA⁴¹, déployé avec le soutien d'Affaires mondiales Canada, a permis d'améliorer la gestion des informations hospitalières. Le système DHIS2⁴², mis en œuvre avec l'appui

41 <https://sourceforge.net/projects/open-clinic/>

42 <https://dhis2.org/mali-integrated-logistics/>

de l'USAID, constitue aujourd'hui la plateforme nationale de collecte et de gestion des données sanitaires, facilitant la consolidation des rapports et l'analyse épidémiologique. Par ailleurs, le projet Santé Digitale (SanDi)⁴³, développé en partenariat avec le PNUD et l'Université de Sherbrooke, illustre une approche intégrée de la transformation numérique du secteur, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités locales et l'adaptation technologique aux besoins du terrain.

Inspirations Régionales

Plateforme FarmStack – Éthiopie

En 2021, l'organisation Digital Green a introduit en Éthiopie la plateforme FarmStack, un logiciel libre conçu pour favoriser l'échange de données au sein de l'écosystème agricole. Développée dans le cadre de l'initiative Digital Agricultural Advisory Services (DAAS), cette solution vise à renforcer la coordination entre les parties prenantes du secteur agroalimentaire et à améliorer l'accès à l'information pour les agriculteurs et les acteurs institutionnels. La plateforme s'appuie sur des interfaces de

programmation (API) et des intégrations avec CKAN pour faciliter la circulation des données entre les institutions publiques, les organisations non gouvernementales et les producteurs. Elle fonctionne également comme un référentiel centralisé de contenus issus d'organismes spécialisés, tels que la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) ou le ministère de l'Agriculture d'Éthiopie.

Plateforme eWakili – Tanzanie

La Tanzanie a mis en place la plateforme eWakili, développée par le pouvoir judiciaire pour moderniser la gestion des professions juridiques. Cette solution permet aux professionnels du droit de soumettre en ligne leur demande d'admission au barreau et de renouveler leur statut d'avocat. La plateforme, accessible uniquement au personnel judiciaire et aux avocats autorisés, centralise les données relatives aux demandes et assure la gestion du registre national des avocats. Elle renforce ainsi la transparence du système en offrant au public la possibilité de vérifier le statut d'un avocat à partir de son nom ou numéro d'inscription.

43 <https://www.undp.org/fr/mali/actualites/le-projet-sante-digitale-sandi-forme-des-agents-de-la-sante-communautaire>

